



Commune de Saint-Laurent de Brèvedent

2^{ème} **CONCOURS PHOTOS**

RÈGLEMENT 2022

Article 1 : Le thème

Organisé par la Mairie de Saint-Laurent de Brèvedent, ce second concours photographique, libre et gratuit, se déroulera durant le mois **d'avril 2022**.

Cette année, il se déclinera en deux catégories :

- *Les enfants et ados jusque 18 ans avec pour thème « **LA FAUNE à Saint-Laurent** »,*
- *Les adultes (à partir de 18 ans révolus) avec pour thème « **LE PATRIMOINE saint-laurentais** » avec, au-dessous de la photo, une petite légende explicative.*

Article 2 : Le format

Les travaux numériques en noir et blanc ou en couleur seront acceptés et jugés de la même façon. Les candidats devront fournir une photo au format A4 ou minimum 20/30.

Article 3 : Les conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les habitants de Saint-Laurent de Brèvedent (article 1).

Une seule participation par personne sera acceptée.

Les photographies devront être réalisées **sur le territoire de la commune**.

Les photos ne devront pas être retouchées ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 4 : L'utilisation des photographies

Les photos seront présentées lors de l'exposition « Peintures et Sculptures » qui se déroulera dans la salle « Le Château » **les 28 ET 29 MAI 2022**.

Elles pourront être utilisées pour tout support de communication (site, Facebook, presse ...).

Les visiteurs pourront voter (adultes et enfants) durant ces deux journées.

Article 5 : Le dépôt des photographies

La date limite du dépôt des photos est fixée au **30 avril 2022**.

Les photos devront être déposées à l'accueil de la mairie dans une boîte identifiée à cet effet (en y indiquant au dos les nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone et mél du participant) **accompagnées du présent règlement daté, approuvé et signé**.

Article 6 : La remise des prix (Jury et Public)

➤ **Le prix du Jury** sera attribué à l'auteur(e) de la plus belle photo (Un prix enfant et un prix adulte).

➤ **Le prix du Public** sera attribué à l'identique.

Ainsi, les quatre gagnants seront donc désignés **le dimanche 29 MAI 2022 à 18 H. à l'issue de l'exposition « Peintures et Sculptures »**.

Contact pour tout renseignement : Claudine Cannot et Laurence Martin - Mairie.

Signature précédée de la date et de la mention « Lu et approuvé ».